

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Référence
2026-11

Objet de la délibération
Vente de la concession 1-D-0002 dans le cimetière de Soleymieux

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	12

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Vote

L'an 2026, le 30 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

Présents : M. RONZIER Julien, Maire, Mmes : BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, OLLIER Séverine, PERRIN Sophie, PHALIPPON Sandrine, POYET Manon, MM : BAISSAT Serge, DUMAS Jean-Marc, LANDON Loïc, MEFTAH Pascal, QUATRESOUS Christian, SOUBEYRAND Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LACOMBE Serge à M. RONZIER Julien

Excusé(s) : Mme POMMIER Régine

A été nommé(e) secrétaire : M. DUMAS Jean-Marc

Objet de la délibération : Vente de la concession 1-D-0002 dans le cimetière de Soleymieux

Monsieur le Maire rappelle les faits suivants :
La concession référencée 1-D-0002, située dans l'ancien cimetière, a été reprise par la commune en 2022 et est désormais disponible à la vente.

Concession concernée :

042 Réception par le préfet : 14/04/2026
042 Publication : 16/04/2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026
Publication : 16/04/2026

A la majorité

Pour : 7
Contre : 5
Abstention : 2

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en
préfecture du
LOIRE.

- Localisation : ancien cimetière
- Superficie : 6 m² avec un caveau en granite

Vote sur le principe de la vente

Un premier tour de table est organisé afin de déterminer si le conseil municipal est favorable à la vente de cette concession.

Résultat du vote :

Pour : 12 voix Abstentions : 2

Décision : Le conseil municipal accepte le principe de la vente de la concession.

Vote sur les modalités financières

Un second tour de table est ensuite organisé afin de statuer sur les modalités financières. Deux propositions sont formulées :

- Vente au prix de 10 000 € tout compris
- Vente au prix de 10 000 €, auxquels s'ajoutent les frais liés à l'achat d'une concession classique, en fonction de la durée choisie

Résultat du vote à main levée :

- Pour la proposition 1 (10 000 € tout compris) : 7 voix
- Pour la proposition 2 (10 000 € + frais) : 5 voix
- Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour :

- Vendre la concession 1-D-0002 au prix de 10 000 € tout compris
- Signer tous les documents nécessaires à cette vente

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 31/03/2026

Le Maire

Julien BONZIER

Secrétaire de séance

M. DUMAS Jean-Marc

Publicité des actes de la commune par voie électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

16 AVR. 2026

042 214203010 20260330 2026 11b DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026
Publication : 16/04/2026